

Les personnes détenant l'autorité parentale qui bénéficient d'un bon en cours de validité seront informées de l'ouverture de la nouvelle période par courriel, de manière automatique depuis **kiBon à partir du 1^{er} mars 2025**. Il est de votre ressort ou de celui du service délivrant les bons de garde dans votre commune de transmettre directement toute autre information aux personnes détenant l'autorité parentale.

2. Interface avec le système de taxation fiscale

En cas de problèmes ou de questions concernant l'interface avec le système de taxation fiscale, les communes et les personnes détenant l'autorité parentale peuvent prendre contact avec **la section Bons de garde**, et non avec l'Intendance des impôts du canton de Berne, qui ne répond à aucune question sur la récupération des données.

L'article du blog kiBon consacré à l'interface avec le système de taxation fiscale contient des informations importantes pour les personnes détenant l'autorité parentale et expose notamment les raisons pour lesquelles il n'est parfois pas possible de récupérer les données à partir du système.

3. Groupe de réflexion kiBon

À l'occasion de la rencontre du 25 janvier 2024 portant sur l'application kiBon, les communes ont formulé le souhait d'être davantage impliquées dans les travaux de développement de la plateforme. Dans ce contexte, l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) et l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) ont lancé un projet pilote jusqu'en 2025.

Un groupe de réflexion a été créé le 12 septembre dernier en vue de tenir compte activement de l'avis des communes dans le cadre d'un prochain état des lieux et d'effectuer une analyse des besoins pour optimiser l'application.

D'entente avec l'Association des communes bernoises (ACB), sept communes représentatives de la diversité du canton ont été sélectionnées pour faire partie de ce groupe.

L'OIAS et l'OECO se réjouissent de la collaboration et remercient les communes participantes pour leur disponibilité et le partage d'expériences.

4. Application kiBon

Blog kiBon

Les dernières modifications dans kiBon sont publiées à la rubrique « Notes de mise à jour » du blog dédié, qui a été remanié en vue d'améliorer les fonctions de navigation et de recherche.

Gestion des utilisatrices et des utilisateurs

Pour garantir une bonne communication et un bon échange d'informations entre la section Bons de garde et les communes, les personnes en charge de kiBon dans les communes et dans les services qui émettent les bons doivent mettre à jour les données des utilisatrices et des utilisateurs de l'application et bloquer l'accès à l'application aux membres du personnel qui ne travaillent plus pour la commune.

➔ Pour de plus amples informations à ce sujet, nous renvoyons aux articles du blog kiBon suivants : « Rôles des utilisatrices et utilisateurs dans kiBon » et « BE-Login ».

La section Bons de garde se tient à votre disposition en cas de questions (info.bg@be.ch ; 031 633 78 83).

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.